

# SERVICES CIVIQUES



# Présentation du dispositif

*Le District Marne de Football* propose la mise à disposition de services civiques dans les clubs dont les deux objectifs principaux sont :

- améliorer nos structures
  - accompagner nos bénévoles
- ▶ Le profil de poste retenu est celui défini dans le cahier des charges de la FFF (labellisation, foot à l'école, féminisation, actions citoyennes)

# Présentation du dispositif

## *Comment ?*

*Le District Marne de Football* dispose, via la FFF, d'un agrément collectif pour le recrutement de services civiques.

**Les clubs intéressés peuvent demander à bénéficier du dispositif pour disposer d'un jeune en service civique.**

Le District s'occupe de l'ensemble des formalités déclaratives.

# Présentation du dispositif

*Qui ?*

*Les services civiques sont éligibles pour tous les jeunes de 16 à 25 ans.*

**Aucune condition ou limitation de diplôme.**

**Possibilité de cumuler un service civique avec un autre statut (étudiant, temps partiel, ...).**

**Recrutement en interne (proposition club) ou en externe si le club n'a pas de candidat.**

# Présentation du dispositif

*Pour faire quoi ?*

24h par semaine  
Pendant 8 mois

Missions incontournables :

## Cahier des charges FFF

- ▶ Labellisation des écoles de football
- ▶ Programme éducatif fédéral
- ▶ Féminisation (journées portes ouvertes...)
- ▶ Foot à l'école
- ▶ Actions citoyennes
- ▶ Réalisation de projets

**Attention, le service civique ne peut se substituer à un emploi, ni à des missions comme l'entretien des locaux ou le lavage des maillots, ni même servir d'indemnisation pour un joueur senior**

# Présentation du dispositif

*Pour faire quoi ?*

24h par semaine  
Pendant 8 mois

Exemple d'activités « libres » (définies par le club) :

## Accompagnement des écoles de football

- ▶ Aide à l'entraînement des jeunes (préparation, organisation, animation) (accompagnement des bénévoles)
- ▶ Organisation de plateaux
- ▶ Actions éducatives (programme éducatif, actions citoyennes)
- ▶ Aide administrative au responsable école de foot
- ▶ Communication (tenue du site, affichage, ...)

**Attention, le service civique ne peut se substituer à un emploi, ni à des missions comme l'entretien des locaux ou le lavage des maillots, ni même servir d'indemnisation pour un joueur senior**

# Présentation du dispositif

*Pour faire quoi ?*

24h par semaine  
Pendant 8 mois

Exemple d'activités « libres » (définies par le club) :

## Accompagnement des dirigeants

- ▶ Soutien aux bénévoles
- ▶ Accompagnement des équipes
- ▶ Mise en place d'actions dans le club
- ▶ Communication (relations mairie, site, journal club)

**Attention, le service civique ne peut se substituer à un emploi, ni à des missions comme l'entretien des locaux ou le lavage des maillots, ni même servir d'indemnisation pour un joueur senior**

# Présentation du dispositif

## *Pour combien de temps ?*

- ▶ 24h par semaine pendant 8 mois (01/10 au 31/05)
- ▶ Modulation possible du temps de présence  
*Exemple* : Semaine 1 : 16h  
Semaine 2 : 32h ...
- ▶ Modulation possible des jours de présence  
*Exemple* : Semaine 1 : Lundi/Mardi/Mercredi  
Semaine 2 : Mercredi/Jeudi/Samedi ...



# Présentation du dispositif

## *Combien ?*

*L'Etat et le District indemnisent le jeune en service civique à hauteur de 580 € net par mois.*

*Le District débite le club à hauteur de 50 € par mois.*

**Coût pour le club : 50 € par mois pour 24h par semaine (contrat de 8 mois).**

# Modalités du dispositif

## *Convention District Marne – Club*

*Le District Marne fixe quelques éléments à la mise à disposition de services civiques :*

- ▶ Jeune âgé entre 18 et 25 ans
  - ▶ Participation à 4 actions du District au cours de la saison :
    - *rentrée du foot*
    - *action citoyenne ou technique*
    - *journée nationale ou finale départementale*
- (le District Marne indemniserà le jeune sur la base des frais de déplacements)*

# Modalités du dispositif

## *Convention District Marne – Club*

*Le District Marne fixe quelques éléments à la mise à disposition de services civiques :*

- ▶ **Passage de 2 modules de formation au minimum :**
  - *1 module libre (module, CFF, ...)*
  - *PSC1*
- ▶ **Participation obligatoire à la formation continue du District (le Mardi matin, 7 fois par an, programme fourni à l'avance)**
- ▶ **Définition d'un tuteur au sein du club (éducateur diplômé si possible) :**
  - *Accompagner le jeune au quotidien*
  - *Etablissement d'un compte-rendu d'activité mensuel*

# Modalités du dispositif

## *Quand ?*

- ▶ **Mercredi 06 juin** : date de retour pour les clubs intéressés
- ▶ **Mercredi 13 juin** : réunion de présentation du dispositif
- ▶ **A partir du 21 juin** : lancement des candidatures dans les clubs
- ▶ **Juillet**: examen des candidatures et entretiens
- ▶ **Août/Septembre** : signatures des contrats
- ▶ **01/10 au 31/05** : mise à disposition du service civique dans le club

# SERVICES CIVIQUES

Contact District Marne :

**Florian PRAME**  
**Directeur administratif**  
**03.26.51.00.19**  
**[direction@marne.fff.fr](mailto:direction@marne.fff.fr)**